

Image not found or type unknown



Revenus maximums autorisés - prélèvement libératoire

Par **jackdroitis**, le **01/07/2012** à **11:54**

Bonjour,

J'éprouve des difficultés à comprendre sur quels revenus se base l'éligibilité au prélèvement libératoire de l'impôt pour l'auto entrepreneur.

Je fais référence à <http://www.apce.com/cid74984/instauration-d-un-prelevement-liberatoire-de-l-impot-sur-le-revenu-art.-1.ii.html>

Ma question porte sur la phrase :

[citation]les revenus (foyer fiscal) de l'avant dernière année[/citation]

Pouvez-vous me préciser ce que "revenus" signifie exactement ?

Pour l'exercice 2012 :

S'agit-il du revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de 2010 ?

Ou bien, s'agit-il des revenus perçus en 2010 ? (ceux qui figurent sur l'avis d'impôt de 2011).

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **01/07/2012** à **12:52**

Bonjour,

En tout cas, cela ne concerne pas le Droit du travail, forum sur lequel votre sujet est publié...

Par **jackdroitis**, le **01/07/2012** à **13:33**

Merci pour votre réponse.

Pouvez-vous m'indiquer dans quelle partie du forum cette question doit être posée?

Merci pou votre aide.

Par **P.M.**, le **01/07/2012** à **14:05**

Cela concernerait plus la fiscalité...

Par **jackdroitis**, le **01/07/2012** à **16:42**

Merci beaucoup pour votre aide.

Ma question se trouve à présent dans la catégorie fiscalité des entreprises :
http://www.legavox.fr/forum/fiscalite/revenus-maximums-autorises-prelevement-liberatoire_41121_1.htm